



## SNUDI FO 34

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public Force Ouvrière

Maison des syndicats 474 Allée Henri II de Montmorency, Montpellier

[snudi.fo34@gmail.com](mailto:snudi.fo34@gmail.com)

Tel 06 64 62 70 20/06 78 22 94 53 /06 11 02 42 44

site national : <https://fo-snudi.fr/> site départemental <http://snudifo34.fr/>

Facebook : SNUDI FO 34 X : @SnudiFo34

### **AESH : CONTINUER A S'ORGANISER ! NON A LA PRECARITE !**

De par leur nombre (140 000), les AESH sont la deuxième force de travail dans l'Éducation Nationale. Grâce à leurs mobilisations dans lesquelles la FNEC FP FO a pris toute sa place, les AESH ont obtenu des avancées : abandon de la fusion AED/AESH, subrogation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Ces quelques avancées ne doivent pas faire oublier les revendications que les AESH continuent de porter, à savoir :

- un statut de la fonction publique
- un temps plein pour 24h d'accompagnement
- des salaires décents
- des frais de déplacement
- recrutement d'AESH à hauteur des vrais besoins
- des brigades de remplacement
- affectation sur des postes précis et choisis
- une procédure de mouvement
- une véritable formation professionnelle sur temps de travail
- la possibilité de prendre les 2 jours de fractionnement quand l'AESH le désire
- l'abandon des PIAL et de la mutualisation
- l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive et des PAS

Le CDI au bout de 3 ans n'a rien réglé : les AESH sont toujours précaires et sous payés. La proposition de loi sur la pause méridienne non plus : les AESH ne demandent pas à travailler plus, mais veulent un statut de fonctionnaire !

Les PAS (pôles d'appui à la scolarité), expérimentés à la rentrée 2024 dans 4 départements pilotes, vont être généralisés à la moitié des départements à la rentrée 2025 et à la totalité à la rentrée 2026. Ces PAS regroupent plusieurs PIAL, c'est la mutualisation de la mutualisation : ils vont encore agrandir le périmètre d'intervention des AESH. Ce n'est plus la MDPH mais l'Education Nationale qui décidera de notifier, ou pas : le payeur devient le notifieur. La première réponse à une demande d'aide sera sans AESH. Cela va entraîner la baisse des heures d'accompagnement (les AESH ne seront que la réponse de 2<sup>e</sup> intention), donc la baisse du nombre de postes d'AESH. ce qui risque de provoquer un vaste plan social pour les AESH avec des démissions « forcées », des non renouvellements de contrat injustifiés et des licenciements abusifs.

**Pour avoir connaissance de vos droits et en obtenir de nouveaux :  
informez vous !**

**formez vous ! (droit à 12 jours de formation syndicale par an)  
syndiquez vous !**